Renseignements pratiques

Droits d'inscription

Entrée libre mais inscription obligatoire

□ Inscription en ligne:
 http://europa.unistra.fr

四 Contact

fru6703-contact@unistra.fr

Lieu du colloque

Salle des conférences
 Bâtiment | MISHA
 Allée du Général Rouvillois
 67000 Strasbourg

Accès depuis l'aéroport

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

Accès depuis la gare

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss Arrêt « Observatoire »

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

Colloque

Sous la responsabilité scientifique de : Catherine Haguenau-Moizard, Fabienne Gazin, Anaëlle Martin

RENFORCER LA PROTECTION DE L'ANIMAL EN DROIT DE



organisé par

des études internationales et européennes

Université de Strasbourg

partenaire

de droit, de sciences politiques et de gestion
Université de Strasbourg

Concention : Aurélie Kraft - FRU

08h45: Accueil des participants

09h00 : Mots de bienvenue par Mme le Doyen de la faculté de droit et la direction du CEIE

09h10-09h20: Introduction par les organisatrices

09h20-10h30: Un droit européen en pleine réforme

Président de séance: à déterminer

09h20-09h40 : La réforme de la législation sur le bien-être animal proposée par la Commission : quelle ambition ? par Andréa Gavinelli, Chef de l'Unité "bien-être animal", DG Santé et sécurité alimentaire, Commission européenne

09h40-10h00 : Le point de vue d'un eurodéputé sur l'amélioration de la législation européenne en matière de bien-être animal, par Pascal Durand, eurodéputé

10h00-10h30 : table-ronde/échanges avec le public

10h30-10h45 pause

10h45-12h15: Quelle protection pour les animaux et pour leurs protecteurs, les lanceurs d'alerte?

Président de séance : Professeur Aude Bouveresse

10h45 - 11h05 : Conscience, sensibilité, sentience : le regard de l'éthologue sur la place de l'animal au sein du Vivant, par Laure Olivier, doctorante en comportement animal à l'Université d'Exeter, CRAB (centre for research of animal behaviour)

11h05-11h35: La protection des lanceurs d'alerte assurée par la directive (UE) 2019/1937, par Anaëlle Martin, docteur en droit et Brigitte Gothière, directrice de L214

11h35-12h00 : table-ronde/échanges avec le public

12h15-14h30 Déjeuner

14h30-16h00 : Améliorer le bien-être animal en Europe en rendant plus effectif le droit existant

Président de séance : Professeur Catherine Haquenau-Moizard

14h30- 14h50: La mise en oeuvre de la réglementation européenne par des directives garantit-elle une protection suffisante du bien-être animal ?, par François Barviaux, doctorant en droit de l'Union européenne, CEIE

14h50 - 15h10 : L'insuffisance des contrôles et des sanctions : l'exemple de la PAC et les lacunes du contrôle de conditionnalité, par Christian Mestre, Professeur à la faculté de droit de Strasbourg

15h10-15h30 : table-ronde/échanges avec le public

15h30-16h00 : Conclusions, par Fabien Marchadier, Professeur à l'Université de Poitiers